

## Séminaire de lancement du PRST4

### Synthèse des éléments clés de l'atelier 8

#### Mobiliser des moyens financiers au service des actions

#### Contexte et objectifs

**Informations utiles sur la thématique abordée** (contexte, antériorité, enjeu repéré...) :

Plusieurs sources de financement sont mobilisables par les groupes de travail pour financer leurs actions dans le cadre d'appels à projets :

- La dotation nationale dédiée au PST et aux PRST (<https://www.anact.fr/dotationpst4>), qui est une nouveauté
- Le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) de l'ANACT (<https://www.anact.fr/services/fact>). En 2023, le FACT ouvre une autre ligne complémentaire de financements, spécifiquement dédiée au territoire Auvergne Rhône-Alpes (<https://auvergnerhonealpes.aract.fr/appel-projet-fact-territorial-auvergne-rhone-alpes>)
- Les appels à projet lancés par le Pôle Travail de la DREETS : Dialogue social et santé et sécurité / Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle sont également mobilisables :
  - un appel à projets sur le thème santé au travail et développement du dialogue social et de la négociation collective (<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Appel-a-projets-sante-au-travail-et-developpement-du-dialogue-social-et-de-la>)
  - Un appel à projet sur le maintien en emploi (<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Appel-a-projets-pour-le-maintien-dans-l-emploi-2023>)

D'autres ressources existent mais elles ne sont pas toujours connues de tous (soutien de projets par l'AGEFIPH...).

Des freins peuvent également exister à la mobilisation de ces ressources : complexité perçue de la candidature, identification du porteur, lourdeur anticipée en termes de suivi et de reporting, etc

L'enjeu pour ce PRST4 est donc de faciliter la mobilisation de financements par les groupes de travail qui en ont besoin.

## Objectifs fixés pour l'atelier :

- Informer sur les dispositifs de financement disponibles et leurs modalités de mobilisation
- Recueillir les besoins des pilotes et contributeurs concernant l'accès et l'utilisation de ces financements pour leur proposer un soutien adapté (diffusion d'informations, ressource à disposition, accompagnement...)

## Résultats des travaux

### 1. Présentation des fonds

Dotation nationale PRST (voir document annexé + liens site plus haut)

FACT (voir documents annexés+ liens site plus haut)

Appels à projets de la DREETS (voir liens site plus haut)

### 2. Besoins des acteurs du PRST AURA - Connaissance des dispositifs mobilisables

#### Remarque préalable :

- L'atelier était un atelier technique : il ne s'agissait pas tant pour les participants de construire une action commune que de recueillir de l'information opérationnelle à transmettre aux acteurs territoriaux / adhérents des organismes présents.
- Les échanges se sont donc concentrés sur des points de compréhension/appropriation des dispositifs, ainsi que sur les informations techniques quant aux mécanismes de financements, de dépôt des dossiers/décisions et d'accompagnement amont des dépositaires (porteurs d'actions)

#### Les points qui ont fait consensus :

- Les participants ont reconnu l'utilité des financements présentés
- La question de l'accompagnement amont pour la préparation et le dépôt des dossiers a été également souligné comme une nouveauté utile

### Les questions qui se sont posées :

- Elles ont concerné les mécanismes d'appels à projets et de sélection (connaissance des calendriers, délais de connaissance des décisions de financements), ainsi que les modalités techniques de financement (qualité et montant des cofinancements)
- D'autres questions ont tourné autour de la diffusion des informations au plus grand nombre via les ressources mobilisables par chacun (respect des règles RGPP). Concernant les services de médecine du travail, il est important de passer par Présanse qui pourra jouer un rôle de relais.

### Les points qui ont fait débat et les propositions retenues le cas échéant :

- La cohérence/complémentarité entre les dispositifs et la nécessité d'une action cohérente entre les institutions porteuses des fonds
- A ce titre, les institutions se sont engagées à coordonner leurs informations et leurs actions sur les projets

## 3. Besoins des acteurs du PRST AURA - Constitution du dossier de candidature

### Les questions qui se sont posées :

- Elles ont tournée autour des critères de recevabilité des dossiers, avec les points suivants :
  - Critères de sélection : pas de financements doubles, cohérence avec PRST, légitimité du porteur à représenter le secteur, les entreprises, partenariat élargi, inclusion d'une phase de capitalisation, etc. (voir documents annexés) etc.
  - La taille des entreprises/organisations bénéficiaires : il a été rappelé que la cible finale sont les PME (moins de 300M personnes, pour le FACT la notion d'établissement peut être prise en compte sous certaines conditions : existence d'un numéro SIRET, présence d'un CSE local, le fait que le projet soit effectivement porté par l'établissement et non pas un projet de groupe)
  - Règle des minimis : l'engagement que durant les 3 exercices précédents le porteur n'a pas bénéficié de financements publics excédant 200K€. Ce peut être un vrai problème pour le porteur de l'action, mais dans le cadre d'une action collective au bénéfice des entreprises, ce qui est observé c'est le bénéficiaire final (l'entreprise), pas le porteur/animateur de l'action.
  - Co-financements : chaque dispositif intègre une règle de co-financements. Ceux-ci peuvent prendre la forme de financements, de mise à disposition de ressources propres au projet (temps homme, etc.). Voir les documents annexés.

- Engagement de l'action : il est rappelé que les projets ne peuvent être engagés avant le dépôt et l'acceptation des dossiers (à moins que la demande de financement soit réservée à une action du projet non préalablement financée). A ce titre, des questions se sont posées sur le délai d'information d'accord de financements des dispositifs : l'ensemble des dispositifs informe le porteur dans un délais de 1 à 2 mois ; il n'y a donc pas de risque de remise en cause de la subvention en fin de projet, le montant accordé est connu avant l'engagement de l'action.
- L'accompagnement amont des porteurs de projets : tous les dispositifs offrent un accompagnement à des degrés divers de façon à aider le porteur et à fiabiliser le dépôt de dossier. Dans le cadre du FACT Territorial, un incubateur de projet est prévu 3 à 4 mois avant la date limite de dépôt de dossier.

#### **Les points qui ont fait débat et les propositions retenues le cas échéant :**

- La cohérence/complémentarité entre les dispositifs : les institutions rappellent qu'il existe des lieux où les projets peuvent être débattus en communs (dans le PRST, au sein du FACT Territorial). Des projets peuvent donc être réorientés vers tel ou tel dispositif si cela est pertinent.

#### **4. Besoins des acteurs du PRST AURA - Portage, suivi et reporting**

- Suivi des projets : pour chaque projet, il devra être prévu un suivi par les institutions. Ce suivi peut prendre différentes formes : a minima, la participation des institutions aux comités de pilotage est une modalité retenue et encouragée
- Capitalisation : les projets doivent inclure une phase de capitalisation qui permette de valoriser l'action et de la diffuser au plus grand nombre de bénéficiaires. Les modalités de cette phase sont à préciser en amont du dépôt de dossier et l'accompagnement amont des porteurs peut servir à cela.